PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM

Ayant eu lieu le lundi 19 décembre 2016 à 18 h 30 Salle de réunion du Conseil Municipal

Date de la convocation: 12 décembre 2016

Ouverture de la séance : à 18 h 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice: 15

ALEXANDRE Pierre, GITZ Martine, GOETZ SPECHT Sylvie, GRANDJEAN Frédérique, GRETZER Patrick, HUBER Muriel, HUSSER Laurent, LITT Caroline, MATTERN Jean-Michel, MICHEL Jean-Claude, RHEIN Alain, SCHNELLER Hubert, SITTER Bertrand, VOGT Pierre, WAHL Jacques.

Présents : 12

ALEXANDRE Pierre, GITZ Martine, GOETZ SPECHT Sylvie, GRETZER Patrick, HUBER Muriel, HUSSER Laurent, MATTERN Jean-Michel, MICHEL Jean-Claude, RHEIN Alain, SITTER Bertrand, VOGT Pierre a donné procuration à Madame GOETZ SPECHT Sylvie jusqu'à son entrée en séance à 19 heures 08, WAHL Jacques.

Absents, excusés : 3

Madame GRANDJEAN Frédérique

Madame LITT Caroline

Monsieur SCHNELLER Hubert a donné procuration à Monsieur RHEIN Alain

Nombre de votants : 13

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour et de modifier l'ordre de présentation des points suivants.

Point 6: Autorisation à ester en justice

ORDRE DU JOUR:

- ♦ 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la séance du lundi 26 septembre 2016
- ❖ 3. Procès-verbal de la séance du lundi 28 novembre 2016
- 4. Dissolution et transfert du Centre Communal d'Action Sociale d'Olwisheim
- ❖ 5. Convention d'aménagement dans l'atelier municipal de Bilwisheim pour la section des pompiers des quatre communes
- ♦ 6. Autorisation à ester en justice
- 7. Don à la commune
- 8. Divers

♦ 1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur WAHL Jacques est nommé secrétaire de séance.

❖ 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 septembre 2016 est adopté par :

POUR : 13

ALEXANDRE Pierre, GITZ Martine, GOETZ SPECHT Sylvie, GRETZER Patrick, HUBER Muriel, HUSSER Laurent, MATTERN Jean-Michel, MICHEL Jean-Claude, RHEIN Alain, SCHNELLER Hubert, SITTER Bertrand, VOGT Pierre, WAHL Jacques.

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

❖ 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du lundi 28 novembre 2016 est adopté par :

<u>POUR</u> : 12

ALEXANDRE Pierre, GITZ Martine, GRETZER Patrick, HUBER Muriel, HUSSER Laurent, MATTERN Jean-Michel, MICHEL Jean-Claude, RHEIN Alain, SCHNELLER Hubert, SITTER Bertrand, VOGT Pierre, WAHL Jacques.

CONTRE : 0

<u>ABSTENTION</u>: 1 GOETZ SPECHT Sylvie

♦ 4. DISSOLUTION ET TRANSFERT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'OLWISHEIM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le C.C.A.S. est dissous, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au C.C.A.S. ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune de Olwisheim compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- de dissoudre le C.C.A.S. de la Commune de Olwisheim à partir du 1^{er} janvier 2017
- de transférer toutes les compétences du C.C.A.S. à la Commune de Olwisheim
- de transférer intégralement le budget du C.C.A.S. à la Commune de Olwisheim
- de transférer les actifs et les passifs du C.C.A.S. à la Commune de Olwisheim

<u>POUR</u> : 13

ALEXANDRE Pierre, GITZ Martine, GOETZ SPECHT Sylvie, GRETZER Patrick, HUBER Muriel, HUSSER Laurent, MATTERN Jean-Michel, MICHEL Jean-Claude, RHEIN Alain, SCHNELLER Hubert, SITTER Bertrand, VOGT Pierre, WAHL Jacques.

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

♦ 5. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DANS L'ATELIER MUNICIPAL DE BILWISHEIM POUR LA SECTION DES POMPIERS DES QUATRE COMMUNES

Le Maire informe le Conseil que de nombreuses réunions se sont tenues entre les Maires des villages de Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim d'une part et avec le SDIS d'autre part.

Elles avaient pour objet de trouver une solution pour garder dans nos communes la section des pompiers de Bilwisheim sous la tutelle de l'unité territoriale de Brumath, notamment après que Bilwisheim avait émis le souhait de démolir la caserne actuelle.

Ces différentes réunions ont amené à prendre en considération la proposition de la commune de Bilwisheim de mettre à disposition une partie des nouveaux bâtiments de l'équipement en cours de construction, pour abriter le matériel et le véhicule de la section des pompiers.

Toutefois, la commune de Bilwisheim ne pouvant prendre à sa charge l'intégralité des frais d'aménagement, il a été proposé leurs prises en charge par les 4 communes à hauteur de leur nombre d'habitants, d'où l'établissement d'une convention.

Cette convention a pour objet la réalisation de travaux d'aménagement dans l'atelier municipal de Bilwisheim pour effectuer le transfert des pompiers des communes de Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffosheim et Olwisheim.

Le montant de ces travaux s'élèvent à 19 365,14 € H.T. auquel se rajouteront les honoraires de l'architecte.

La répartition de la somme se fera sur la base du dernier recensement dans chaque commune en % sur le total.

La clé de répartition sera la suivante :

Bilwisheim : 24,22 % Donnenheim : 15,64 % Mittelschaeffolsheim : 31,50 % Olwisheim : 28,64 %

Monsieur VOGT Pierre entre en séance.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention
- de participer au financement de cet aménagement

<u>POUR</u> : 12

ALEXANDRE Pierre, GITZ Martine, GOETZ SPECHT Sylvie, GRETZER Patrick, HUBER Muriel, HUSSER Laurent, MATTERN Jean-Michel, RHEIN Alain, SCHNELLER Hubert, SITTER Bertrand, VOGT Pierre, WAHL Jacques.

 $\underline{\text{CONTRE}}$: 0

<u>ABSTENTION</u>: 1 MICHEL Jean-Claude

♦ 6. AUTORISATION À ESTER EN JUSTICE

Madame GITZ Martine étant personnellement concernée par ce point, quitte la salle de réunion.

Par lettre recommandée avec avis de réception en date du 15 novembre 2016, Madame Sylvie RETTIG, Greffière au Tribunal Administratif de Strasbourg a notifié à la commune la requête présentée par Maître Arnaud VERDIN avocat, pour Monsieur Raphaël GITZ. Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir à l'encontre du certificat d'urbanisme non réalisable du 12 septembre 2016 délivré par le Maire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- · d'autoriser le Maire à ester en justice
- d'autoriser le Maire à mandater un avocat pour assurer la défense de la commune de Olwisheim auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg

Nombre de votants: 12

POUR : 9

ALEXANDRE Pierre, GOETZ SPECHT Sylvie, GRETZER Patrick, MICHEL Jean-Claude, RHEIN Alain, SCHNELLER Hubert, SITTER Bertrand, VOGT Pierre, WAHL Jacques.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS: 3

HUBER Muriel, HUSSER Laurent, MATTERN Jean-Michel

❖ 7. DON À LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un don d'un montant de 57,00 € (cinquante sept euros) est adressé à la commune et sera imputé à l'article 7788 du Budget Primitif 2016.

♦ 8. DIVERS

- Confirmation est donnée par le Conseil Départemental que les travaux d'entretien de la RD 226 en traverse d'agglomération seront réalisés en 2017. Suite à la demande par courrier de Monsieur le Maire, un enduit monocouche et l'utilisation de gravillons de faible granulométrie limitera les nuisances sonores pour les riverains de la rue Principale.
- Madame KISTLER Hanna, locataire de l'appartement place des Tilleuls, a fait la demande de pouvoir louer la salle de classe à partir du 1^{er} janvier 2017 pour y donner des cours de yoga.

Après concertation, la salle de classe n'étant pas conforme aux normes de sécurité, il lui sera proposé de disposer du local des sapeurs si son activité ne réunira pas plus de 19 personnes.

- Monsieur WAHL Jacques informe que les travaux d'effacement des lignes téléphoniques d' Orange rue de la Chapelle sont terminés, ce qui solde définitivement les travaux de la rue de la Chapelle.
- Urbanisme

Demande de Déclaration Préalable de Monsieur & Madame ROLAND Maxime Demandes de Déclaration Préalable de Monsieur HORVAT Philippe

Le Maire lève la séance à 19 h 45.